

**ARRÊTÉ**  
**DE RENOUVELLEMENT DE MISE EN CONGE SANS REMUNERATION POUR EVENEMENT FAMILIAL**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE] CONTRACTUEL**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 16,

Vu le contrat de travail établi et signé en date du [date] entre [collectivité ou établissement public] et M. ou Mme [Nom, Prénom],

Vu l'arrêté du [date] plaçant M. ou Mme [Nom, Prénom] en congé sans rémunération pour événement familial à compter du [date] pour une durée de [durée],

Vu la demande écrite de renouvellement de mise en congé sans rémunération pour événement familial formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade] contractuel, pour une durée de [durée] à compter du [date],

Considérant que le congé sans rémunération pour événement familial peut être accordée pour une durée maximale de quinze jours par an,

Considérant que l'agent n'a pas épuisé ses droits à congé sans rémunération pour événement familial,

Considérant que les nécessités du service ne s'opposent pas à ce qu'il lui soit donné satisfaction,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le congé sans rémunération pour événement familial de M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est renouvelé à compter du [date] pour une durée de [durée].

**Article 2 :** Pendant la durée de sa mise en congé sans rémunération, M. ou Mme [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]  
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :